

tions d'un nouvel établissement; mais les travaux furent abandonnés. Je crois avoir également raison de dire que sir John Thompson songeait à établir une institution distincte pour la détention des jeunes délinquants de seize, dix-sept et dix-huit ans qui en seraient à leur première contravention. C'est un sujet que j'ai déjà amené sur le tapis et qui mérite de fixer l'attention de chacun des membres de la Chambre. L'argent que l'on consacrerait à un tel objet serait une judicieuse dépense. Chez le pire des hommes il existe un fonds de bonté; il suffit d'avoir assez de tact pour le découvrir. A preuve de ce que j'avance, je donnerai lecture d'une lettre que j'ai sous les yeux et qui éveillera sans doute l'intérêt de ceux de mes collègues qui sont enclins à considérer cette question des pénitenciers comme indigne d'occuper leur attention. Il y a quelque temps,—c'était en 1917, je crois—je priais le ministre d'élargir le détenu Alex Rose. Ma demande fut accordée.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Quel âge avait-il?

M. EDWARDS: Autant que j'en puis juger, il devait avoir une trentaine d'années.

L'hon. M. DOHERTY: C'est aussi ce que je crois. Il était relativement jeune.

M. EDWARDS: Il avait dit que si on lui rendait sa liberté il s'enrôlerait dans les troupes d'outre-mer et tâcherait de racheter son passé. Il traversa l'océan. Voici une lettre qui vient du front et est adressée à la mère de cet ancien forçat:

France, 31 mars 1918.

Madame:

C'est avec le plus profond regret que je vous écris pour vous annoncer la mort du sapeur A. Rose, votre fils, survenue le 28 courant. Il manque bien à notre compagnie, car il était d'un gai naturel et empressé à rendre service en toutes circonstances, si difficiles fussent-elles. Il a prouvé qu'il était digne à tous égards de porter l'uniforme de Sa Majesté. Jamais il ne craignit le danger, et son sang-froid inspirait confiance à tous ceux qui se sont trouvés en rapport avec lui.

Le 29, on le mettait en terre dans le cimetière anglais de Berlin; tous ses camarades étaient venus se ranger autour de la tombe pour dire un suprême adieu au brave. La cérémonie était dirigée par un ministre du culte, et le "dernier poste" fut sonné par un trompette entouré des officiers et des hommes de la compagnie présentant les armes. A la cérémonie religieuse qui a eu lieu aujourd'hui à la baraque de la Y.M.C.A., nous avons chanté des hymnes et récité des prières à l'intention du cher défunt et de ceux qu'il laisse pour pleurer la perte d'un vaillant soldat canadien.

Nous faisons faire une croix qui sera plantée sur la tombe et nous achèterons une couronne pour perpétuer le sympathique souvenir que les officiers et les soldats de notre compagnie gardent de celui qui fut tué à l'ennemi, au moment où il se consacrait tout entier au triomphe d'une juste cause.

[M. Edwards.]

Si loin que nous soyons, nous nous associons à votre deuil cruel, et, je vous en donne ma parole, chacun de nous se battra jusqu'au dernier souffle pour écraser le démoniaque auteur des souffrances infligées aux innocentes populations de notre chère patrie.

Tout ce qu'on a sauvé des choses appartenant à votre fils vous sera transmis à aussi bref délai que possible.

Sincèrement à vous,

M. McKillop,

Capitaine de la 13e comp. C.L.R.O.

J'ai lu cette lettre pour deux raisons: premièrement, parce qu'il n'est que juste, ce me semble, de rendre un tel hommage à celui que son inconduite avait fait échouer au pénitencier, et, deuxièmement, parce que nous avons là la preuve que les forçats méritent tous que l'on s'efforce réellement d'améliorer leur sort et de faire d'eux des hommes véritables. L'ex-forçat Rose s'en est allé là-bas et s'est acquitté de son devoir de façon à se conquérir l'admiration de tous. Ses supérieurs et ses camarades ont rendu hommage à sa conduite. Je voudrais que le Gouvernement songeât sérieusement à l'établissement d'une institution distincte pour les jeunes délinquants de dix-sept ou dix-huit ans qui viennent à être condamnés au pénitencier. De notre part, c'est réellement un crime que de condamner un aussi jeune homme à passer de longs jours, de longues semaines et même de longs mois à casser de la pierre à côté d'un criminel qui a peut-être vécu la moitié de sa vie entre les murs du pénitencier. On ne peut souffrir un tel état de choses et se sentir en même temps à l'abri de tout reproche, car, je le répète, il y a du bon même chez le pire forçat, et surtout chez le jeune homme condamné au pénitencier pour la première fois. Il faut avoir des égards pour ce prisonnier-là. On ne lui laisse guère de chance de s'amender quand on le met dans la compagnie de détenus dont la moitié de la vie s'est passée dans le crime. En tant que nous en sommes responsables, cet état de choses ne nous fait pas grand honneur.

On pourrait aider de bien des manières au relèvement moral des détenus. J'ai déjà en une autre circonstance, fait observer qu'un grand nombre de forçats n'ont d'autre occupation que celle de casser de la pierre—et, par la même occasion, de se laisser aller au découragement.

Pourquoi en serait-il ainsi? Encore hier soir, cette Chambre a débattu le prix du mobilier de tel ou tel bureau administratif sur un point ou un autre du pays.

Pourquoi n'aurions-nous pas un type d'ameublement pour les différentes catégories de bureau? Lorsque des bureaux de poste ici et là, dans tout le pays, manquent de